

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2021-296

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours / Division des examens et concours

24-2021-09-17-00003 - Arrt Commission Acadmique Harmonisation (3	
pages)	Page 3
R24-2021-09-17-00004 - Arrt Epreuves Académiques (2 pages)	Page 7
R24-2021-09-17-00005 - Arrt Liste Rfrentiel Adapt (1 page)	Page 10

## Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2021-09-17-00003

Arrt Commission Acadmique Harmonisation

## RECTORAT DE L'ACADÉMIE ORLÉANS-TOURS

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

#### ARRETE

portant sur la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Education Physique et Sportive (EPS):

### La Rectrice Chancelière des universités

VU le code de l'éducation

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

**VU** l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

**VU** l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

#### ARRETE

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup></u>: La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Education Physique et Sportive (EPS) est composée comme suit :

Président : M. TAILLEUX Michaël, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional d'EPS

Vice-présidente : Mme NEUMANN Sophie, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale d'Education Physique et Sportive

### Membres:

M. BIDAULT Jean-Charles : Professeur agrégé d'EPS au lycée Rotrou - DREUX

M. BOISSE Gil: Professeur d'EPS hors classe au lycée Ronsard - VENDOME

Mme BOUCHER Sarah : Professeur certifié d'EPS au lycée professionnel Marguerite Audoux - GIEN

M. BOURGOIN William : Professeur d'EPS hors classe au lycée professionnel Elsa Triolet – LUCE

M. CAMPE Jérôme : Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique Jacques Monod - SAINT JEAN DE BRAYE

Mme CONRE Sophie : Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique lycée des métiers Grandmont - TOURS

M.COUTAL Alexandre : Professeur d'EPS au lycée général et technologique Grandmont - TOURS

M. DOUILLARD Pascal : Professeur d'EPS hors classe au lycée professionnel Victor Laloux - TOURS

M. JONOT Quentin : Professeur d'EPS au lycée professionnel lycée des métiers Gaudier-Brzeska - SAINT JEAN DE BRAYE

M. GABION Florent : Professeur agrégé d'EPS au lycée général Alain Fournier – BOURGES

Mme GRAMOND Diane : Professeur d'EPS au lycée Polyvalent Pierre Emile Martin – BOURGES

M. GUET Grégory : Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique Rotrou – DREUX

M. PINSARD Emmanuel : Professeur d'EPS au lycée professionnel lycée des métiers Gaudier-Brzeska - SAINT JEAN DE BRAYE

M. JONCQUEMAT Guillaume : Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique Camille Claudel - BLOIS

M. JULIEN Philippe : Professeur agrégé d'EPS au lycée Pierre et Marie Curie – CHATEAUROUX

M. LEBRETON Guillaume : Professeur agrégé d'EPS au collège Edouard Herriot - LUCE

Mme POLLET Clara : Professeur d'EPS classe exceptionnelle au lycée en Forêt – MONTARGIS

Mme RIFFARD Sybille : Professeur d'EPS classe exceptionnelle à l'Institution Notre Dame La Riche - TOURS

M. ROUSSEAU Stéphane : Professeur d'EPS hors classe au lycée Hôtelier de l'Orléanais - OLIVET

Mme SAMBINELLO Lucie : Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique Jean Monnet - JOUE LES TOURS

Mme THEILLAY Sandrine : Professeur d'EPS au lycée Polyvalent Benjamin Franklin – ORLEANS

Mme VANPOPERYNGHE Annyck, Professeur certifié d'EPS au lycée d'enseignement général et technologique agricole - LE SUBDRAY

M. VAUKAN Sylvain : Professeur d'EPS au lycée général et technologique Marguerite de Navarre – BOURGES

#### Suppléant:

M. GALLON Damien : Professeur d'EPS au lycée général et technologique Bernard Palissy - GIEN

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N° 88 /2020 du 5 octobre 2020.

<u>ARTICLE 3</u>: La Secrétaire générale de l'Académie d'Orléans-Tours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2021 La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours Signé : Katia BEGUIN

# Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2021-09-17-00004

Arrt Epreuves Académiques

## RECTORAT DE L'ACADÉMIE ORLÉANS-TOURS

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

#### ARRETE

Portant sur la liste académique d'épreuves et d'activités correspondantes, proposée aux candidats relevant du contrôle en cours de formation prévu pour l'Education Physique et Sportive des baccalauréats général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022

### La Rectrice Chancelière des universités

**VU** le code de l'éducation

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

**VU** l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

Sur proposition de la Commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Education Physique et Sportive

#### ARRETE

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup></u>: La liste académique d'épreuves et d'activités correspondantes, proposée aux candidats relevant du contrôle en cours de formation prévu pour l'Education Physique et Sportive des baccalauréats général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022 :

Ultimate (CA 4)

<u>ARTICLE 2</u>: La liste académique d'épreuves et d'activités correspondantes, proposée aux candidats relevant du contrôle ponctuel obligatoire pour l'Education Physique et Sportive du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art ainsi que des baccalauréats général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022:

Badminton

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge l'arrêté N°89/ 2020 du 7 octobre 2020.

<u>ARTICLE 4</u> : La Secrétaire générale de l'Académie d'Orléans-Tours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2021 La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours Signé : Katia BEGUIN

# Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2021-09-17-00005

Arrt Liste Rfrentiel Adapt

## RECTORAT DE L'ACADÉMIE ORLÉANS-TOURS

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

#### ARRETE

portant La liste académique des épreuves ponctuelles adaptées proposée aux candidats pour l'Education Physique et Sportive du certificat d'aptitude professionnelle, des baccalauréats professionnels, général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022.

### La Rectrice Chancelière des universités

**VU** le code de l'éducation

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

**VU** l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

**VU** l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

Sur proposition de la Commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Education Physique et Sportive

#### ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: La liste académique des épreuves ponctuelles adaptées proposée aux candidats pour l'Education Physique et Sportive du certificat d'aptitude professionnelle, des baccalauréats professionnels, général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022:

- □ Demi-fond marche adaptée (2x400 marche)
- Danse adaptée
- Tennis de table adapté

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 92/2020 du 7 octobre 2020.

<u>ARTICLE 3</u> : La Secrétaire générale de l'Académie d'Orléans-Tours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2021 La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours Signé : Katia BEGUIN